



Déclaration liminaire
CSAL DIPA
(comité social d'administration locale)
11 avril 2023

Monsieur le Président,

Nous serons clairs et transparents dès le départ, la présence de notre organisation syndicale aujourd'hui à la reconvoque du CSAL ne cautionne nullement la reprise d'un dialogue social normalisé en douane.

Depuis le 19 janvier 2023, nous sommes toujours dans la lutte contre le projet de réforme des retraites et nous soutenons pleinement toutes les mobilisations et les journées d'appel à la grève contre cette réforme injuste et brutale. Une réforme d'autant plus rejetée par les Français depuis le déclenchement de l'article 49-3, marquant ainsi un véritable passage en force face à la démocratie parlementaire.

La période sociale est troublée et agitée, pourtant, nous ne voulons pas abandonner nos collègues.

Il y a tout juste un an, lors du CTSD du 8 avril 2022, la CGT avait souhaité avoir des précisions sur le transfert des missions CCRF, peu de choses concrètes avaient été formulées hormis qu'il s'agissait d'un sujet 2023.

Aujourd'hui, nous ne pouvons accepter ce passage en force avec un cycle de réunions institutionnelles entamé à peine 4 mois avant l'ouverture de la Cellule de Sécurité Alimentaire qui aura en charge les missions de contrôle CCRF (point 1 de la réunion du jour) et des informations manquantes ou peu claires, comme déjà rappelé lors du boycott du groupe de travail du 15 février dernier.

A titre d'exemple, cette liste étant non exhaustive : l'estimation de la charge de travail est toujours absente, l'utilisation du conditionnel ou de l'expression « *en cours d'arbitrage* » dans les documents de travail est inacceptable alors que nous devons voter (nous n'avons de cesse de rappeler que le niveau d'informations des organisations syndicales doit être équivalent au votre), l'évocation *du droit à congés* pose question, une réelle concertation et collaboration avec l'équipe encadrante de la PEC n'apparaît nulle part, car en effet 3 réunions en un an ne ressemble pas à de la concertation et pour finir, l'incompréhension face à votre volonté de créer un 2ème poste d'adjoint.

Sur les horaires, la CGT vous dit clairement NON ! 7h30-16h ne constitue pas un horaire administratif pour un service AG-OPCO comme vous l'écrivez dans les documents de travail et cela ne se justifie pas.

A la DIPA, il n'y a légalement que deux horaires prévus dans le protocole aéroportuaire pour les AG-OP/CO : les horaires administratifs (9h -17h30), les horaires longs (8h-20h) et par dérogation validée par la Direction Générale : l'UDD nuit (20h-8h).

Les horaires longs sont adaptés à la nouvelle cellule, cette amplitude horaire permettra aux agents d'effectuer les rapports de prélèvements, les demandes de labo, l'intégration des résultats de contrôles, une gestion de cote simplifiée et la rendra plus attractive.

D'ailleurs, nous avons eu beau chercher dans le protocole, nous n'avons pas trouvé le paragraphe qui prévoit le travail du dimanche au vendredi pour les AG/OPCO, encore moins de 7h30 -16h et encore moins les jours fériés.

Notre dernière interrogation concerne l'action du PAE, service qui semble avoir participé activement aux réflexions sur la création de cette cellule à la différence du POC. La CSA appliquera bien la réglementation mais ce sont aussi des schémas de contrôles et de police

administrative qu'il faut appréhender, ceci relevant exclusivement du pôle orientation des contrôles.

Allons-nous donc assister à un «49-3» à la mode DIPA ?

Sur les effectifs (point 3 de la réunion du jour), nous allons passer de 1 619 ETPT à 1 629 ETPT pour 2023.

Sur le papier, nous pourrions nous réjouir, mais comme nous le rappelons chaque année, les effectifs de référence sont une chose, les effectifs réels en sont une autre, le sous effectif devient abyssal, extrêmement handicapant pour l'exercice des missions quotidiennes.

En OPCO, les effectifs de référence augmentent, cela signifie-t-il un alignement avec les effectifs réels dans un avenir très proche ?

Dans le détail, nul besoin d'être prix Nobel de Mathématiques pour constater la scandaleuse diminution de 4 contrôleurs stagiaires dans les affectations pour Roissy, voilà toute la considération portée aux agents AG-OPCO qui travaillent tous les jours en sous effectif, depuis des années et qui subissent de nombreux changements. Peu importe qui a validé cet arbitrage, le fait est qu'il manque 4 contrôleurs stagiaires pour Roissy.

En AG, vous refusez toujours de communiquer la répartition de vos effectifs par service, la seule certitude que nous ayons est qu'il n'y a que 4 TSI sans responsable de cellule pour environ 1 400 agents à Roissy, c'est l'illustration d'une situation totalement anormale.

En SU, le maintien du gel de 25 emplois lié à la crise sanitaire n'est pas entendable, le trafic aérien n'a-t-il pas repris ? Les fermetures du 2A, du 2C et les redéploiements dans les brigades de la DIPA ne mettent que temporairement sous le tapis les sous effectif.

La CGT tient à saluer le travail de tous les collègues qui malgré des conditions de travail dégradées en particulier à cause du sous effectif, contribuent grandement à la lutte contre la fraude sur nos plate-formes aéroportuaires et aux résultats de la DGDDI. La situation est très alarmante dans toutes les branches d'activité, les agents sont en souffrance au travail.

Concernant les points d'information, nous nous exprimerons lors des débats en séance mais juste un focus sur l'activité des terminaux à Roissy qui a particulièrement retenu notre attention. Pour rappel, les changements d'horaires dans les services doivent être soumis à un vote.

Comme il se dit que c'est peut-être votre dernière présidence de séance, nous ne pouvons terminer notre liminaire sans faire votre bilan : un dialogue social tout en verticalité avec les organisations syndicales, une mise en oeuvre du télétravail pérenne déplorable, une neutralisation des strates hiérarchiques intermédiaires au profit de la DI, une gestion administrative à géométrie variable et un soutien sans faille à certains encadrants sur des sujets qui n'en valaient pas la peine provoquant, notamment en surveillance, une profonde rupture entre de nombreux agents et leur hiérarchie .

La conclusion de tout cela, c'est une désaffection très inquiétante pour la DIPA pour des DI limitrophes plus favorables au télétravail et à la QVT.

La direction générale n'a de cesse de répéter que le protocole est l'atout majeur de l'attractivité de la DIPA, les horaires que vous proposez pour la cellule de sécurité alimentaire viennent d'exploser cette attractivité pour la DR fret.

Vous partez à la retraite mais les agents de la DIPA eux restent, nous souhaiterons la bienvenue à votre successeur en lui rappelant que nous avons besoin d'une Direction Interrégionale attrayante sur un plan professionnel comme sur celui des conditions de travail.

Aujourd'hui, c'est à nos collègues que nous souhaitons rendre hommage.